

SAISON 2022/2023 GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

SPORTS LOISIRS

Siège social : Mairie de Boissise-la-Bertrand

2 rue François Rolin

77350 BOISSISE-LA-BERTRAND

FICHE D'INSCRIPTION

Renouvellement

OUI

NON

Nom : Prénom :

Date de naissance/...../.....

Adresse : Code Postal :.....

E-mail

(EN MAJUSCULE) bien lisible pour l'envoi de votre licence :.....

Téléphone Portable :.....

- J'autorise la Fédération à communiquer mon adresse e-mail à ses partenaires : (merci de cocher)
oui non

- ▶ Lundi de 18H30 à 19H30, Stretching, Renforcement musculaire avec Clarisse
- ▶ Mardi de 18H45 à 19H45, Fitness, Renforcement musculaire avec Valérie
- ▶ Mercredi de 10H30 à 11H30, Gym douce avec Clarisse
- ▶ Jeudi de 19H00 à 20H00 Zumba avec Clarisse

La cotisation d'un montant de 126€ pour les Boissisiens et de 142€ pour les personnes extérieures donne accès aux 4 cours, licence et assurance incluses. Pour les moins de 18 ans, déduire 5€ sur le total.

- La validité de cette fiche d'inscription expirera le 30 septembre 2022 si le règlement n'a pas été effectué.

- Période d'activité du Mardi 13 Septembre 2022 au 29 Juin 2023 sauf pendant les vacances scolaires.

- Les cours sont dispensés à la salle de la Recellerie à Boissise-la-Bertrand :

Cette cotisation peut être payable en 3 fois : 126€ = 66€, 30€, 30€ et 142€ = 76€, 33€, 33€, encaissement du dernier chèque au 31 janvier 2023.

ASSURANCES, une indemnisation des dommages corporels de base est comprise dans la cotisation. Chaque Adhérent est libre de souscrire l'**assurance complémentaire IA Sport+** avec des plafonds de remboursements plus importants.

Conformément à l'article L312-4 du Code du Sport, nous sommes tenus d'informer nos adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique peut les exposer.

Je souscris l'**assurance complémentaire IA Sports+** : (saison 21/22) + 10 € OUI NON

Un tableau complet récapitulatif est affiché dans le vestiaire de la salle de la Recellerie.

Consigne de la Fédération FFEPGV

✓ **Pour toute nouvelle inscription, un certificat médical de moins de 3 mois de non contre-indication à la pratique de la Gymnastique Volontaire est à fournir dès l'inscription.**

✓ **Pour les renouvellements, remplir le questionnaire de santé joint à cette fiche.**

Attention : si votre certificat médical date de 2019, vous devez présenter un nouveau certificat médical.

✓ **L'accès aux cours ne pourra être autorisé sans l'un ou l'autre de ces documents.**

L'Association Sports Loisirs, déléguée par la Municipalité de Boissise-la-Bertrand diffuse sur le site de la Mairie ainsi que sur la revue municipale des photos et des vidéos dans le cadre de manifestations.

Autorisez-vous cette diffusion : OUI NON

J'atteste avoir pris connaissance de toutes les modalités d'assurance de base et de la possibilité de souscrire à une option complémentaire **IA SPORT +**, y compris du règlement intérieur de Sport Loisirs de Boissise-la-Bertrand, dont un exemplaire m'a été remis avec cette fiche d'inscription.

Date

Signature du licencié obligatoire.

Pour tout renseignement, contacter **Mme Brigitte MICHALLET 06 82 20 97 16** ou sportsloisirsblb@gmail.com

Règlement intérieur de SPORTS LOISIRS de BOISSISE LA BERTRAND

L'inscription se compose de :

1/ la fiche d'inscription dûment remplie et signée atteste que vous avez pris connaissance du règlement intérieur, des garanties complémentaires de l'assurance Groupama, IA Sport+, (voir le panneau d'affichage dans vestiaire de la salle La Recellerie).

2/ le certificat médical de non contre-indication à la gymnastique volontaire datant de moins de 3 mois ; l'accès aux cours vous sera refusé sans celui-ci. Pour les renouvellements remplir le **Questionnaire Santé** ci-joint. Ce document permet d'éviter une visite chez le médecin pendant 2 années à condition d'avoir répondu **non** à toutes les questions du questionnaire.

3/ le montant de la cotisation qui se compose : du prix de la licence (incluant l'assurance), de la redevance au comité EPGV de Seine et Marne appelée part départementale, et des 3 trimestres dus à SLBB. Elle est validée et définitive quand le dossier est rendu complet (1+2+3).

Toute demande d'inscription de personne nouvelle et extérieure à la commune est enregistrée en liste d'attente. Une interruption d'1 an ou plus à l'association, n'assure pas une place lors d'une demande de renouvellement. Cette demande sera satisfaite en fonction des places disponibles.

Cotisation :

La cotisation annuelle donne accès à 4 cours par semaine, aucun remboursement ne sera effectué quel qu'en soit le motif. Celle-ci peut être payable en 3 fois.

Encaissement du dernier chèque au 31 Janvier de l'année en cours.

Clause de protection des données personnelles

L'adhérent est informé que l'association collecte et utilise ses données personnelles renseignées dans le bulletin d'inscription. Elles sont utilisées à des fins de gestion associative (prise de licence nominative, versement de la cotisation, certificat médical) mais également à des fins statistiques non-nominatives. Ces données ne seront ni cédées, ni vendues à des tierces personnes.

Ces informations à caractère personnel sont communiquées à la **Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV)** et aux structures déconcentrées de la Fédération, pour votre inscription et votre recensement en tant que licencié EPGV, ainsi qu'à Groupama pour l'assurance responsabilité civile et seront conservées durant 2 ans à compter de la fin de l'inscription.

Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un courrier ou un e-mail à l'association.

Consignes :

- Tout changement d'adresse postale, internet, téléphone sont à signaler à l'un des membres du bureau pour correction du listing.
- En cas d'annulation de cours pour intempéries ou indisponibilité de l'animatrice, vous serez prévenu par sms ou mail.
- Pensez à éteindre votre portable.
- une tenue de sport propre, avoir une paire de chaussures réservée à l'entraînement en salle, ainsi qu'une serviette de toilette propre à poser entre le corps et le tapis sont exigées.
- une aide au rangement du matériel après chaque utilisation est toujours appréciée.

Merci de respecter ces consignes pour faciliter la vie de tous.

L'inscription à l'association Sports Loisirs emporte acceptation du règlement dont un exemplaire m'a été remis.

Pour avoir tous les renseignements de nos activités, vous pouvez consulter le site de la commune à :
www.boissiselabrand.fr